

■ **Novartis Consumer Health International S.A.**, à Prangins, commerce à l'étranger de produits chimiques et pharmaceutiques (FOSC du 30.10.2002, p. 13). Selon décision de son assemblée générale du 28 mars 2003, contrat de fusion du 28 mars 2003 et bilan au 31 décembre 2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société NOVARTIS CONSUMER HEALTH S.A., à Prangins, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 4214 du 29.04.2003  
(00976238 / CH-550.0.071.354-3)